

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-4328-2025

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

RAPPORT ANNUEL 2024-2025 D'ÉNERGIR

ÉNERGIR s.e.c.

Demanderesse

-et-

REGROUPEMENT POUR LA TRANSITION,
L'INNOVATION ET L'EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUES (RTIEÉ), un Regroupement
comprenant les organismes suivants :
*l'Association québécoise de lutte contre la
pollution atmosphérique (AQLPA), Stratégies
Énergétiques (S.É.), le Groupe d'Initiatives et
de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)
et Énergie solaire Québec (ÉSQ).*

Intervenantes

EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL 2024-2025 D'ÉNERGIR

COMMENTAIRES

M. Jean Schiettekatte, Analyste
M. André Bélisle, Analyste
M^e Dominique Neuman, LL.B., Procureur

Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)

Le 19 mars 2026

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION.....	1
1 - LE SUIVI DES PROGRAMMES ET DES ACTIVITÉ EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE 2024-2025 D'ÉNERGIR.....	3
2 - LE SUIVI DE LA CONVERSION 2024-2025 DES CLIENTS GAZIERS D'ÉNERGIR À LA BIÉNERGIE	23
3 - LE SUIVI RELATIF AU GAZ DE SOURCE RENOUVELABLE (GSR) EN 2024-2025 D'ÉNERGIR	31
CONCLUSION.....	39

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Les numéros des recommandations réfèrent au chapitre du présent mémoire.

RECOMMANDATION NO. 1.1

LE SUIVI DES PROGRAMMES ET DES ACTIVITÉ EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE 2024-2025 D'ÉNERGIR

Nous invitons la Régie de l'énergie à accueillir le rapport de suivi de ses programmes et de ses activités en efficacité énergétique de 2024-2025 mais recommandons à la Régie de **requérir le maintien de la production des Annexes A, B, C, D et E de la [Pièce B-0087, Énergir 13, Document 3](#) par Énergir** dans les rapports annuels futurs.

Nous avons, encore une fois, noté la faible performance de certains des volets du PGEÉ d'Énergir dont celui des thermostats intelligents, tant résidentiels que CII, surtout en lien avec les diminutions de volumes relié à la bi-énergie. Le RTIEÉ en est préoccupé **car la performance actuelle d'Énergir ne permettrait pas d'entrevoir une conversion de tous les thermostats avant 10 ans.**

De plus, nous constatons, en réponse à nos questions et à la séance de travail récente, Énergir n'a pas encore entrepris d'utiliser des outils d'intelligence artificielle pour la réalisation de certain de ses programmes. Nous encourageons Énergir à poursuivre ces efforts dans ce sens. **Nous proposons ainsi d'ajouter un suivi annuel sur l'utilisation des systèmes d'intelligence artificielle pour l'amélioration de la performance et le suivi des divers programme d'efficacité énergétique.** Le RTIEÉ note d'ailleurs que déjà, dès octobre 2020, la *National Association of Regulatory Utility Commissioners (NARUC)* présentait dans son document [Artificial Intelligence for Natural Gas Utilities: A Primer](#), le potentiel de ces outils d'intelligence artificielle, entre autres pour la sensibilisation aux programmes d'économie d'Énergie avec des résultats impressionnant d'amélioration du taux de réalisation :

AI applications can improve customer engagement and participation in energy efficiency and other programs. By leveraging customer data, survey design, and behavioral economics, utilities can improve how their customer-facing programs are designed and advertised and achieve program objectives more efficiently.

On remarque aussi le cas de l'utilisation du système d'intelligence Artificielle de Bidgely's (Utility AI-driven Home Energy Report HER program) chez Southern California Gas Company.

Il est donc stratégique pour la Régie de l'énergie, dans ses rapports annuels à venir, de pouvoir suivre l'utilisation de ces outils d'intelligence artificielle pour améliorer les performances et le suivi des programmes d'efficacité énergétique.

RECOMMANDATION NO. 2.1

LE SUIVI DE LA CONVERSION 2024-2025 DES CLIENTS GAZIERS D'ÉNERGIR À LA BIÉNERGIE

Nous invitons la Régie de l'énergie, au présent stade de l'examen du rapport annuel 2024-2025 d'Énergir, à prendre acte de la sous-performance décevante de la conversion de ses clients gaziers à la biénergie (moins de 34 % du volume prévu dans la cause tarifaire), cette sous-performance affectant tant la clientèle résidentielle que la clientèle commerciale-institutionnelle (CI).

Nous recommandons à la Régie de l'énergie de continuer de **requérir également la poursuite du suivi annuel à ce sujet de la part d'Énergir**, en lui requérant de reproduire dans le cadre de ses rapports annuels futurs les tableaux 1, 2, 3 et 4 déposés au présent dossier en sa [Pièce B-0095, Énergir-14, Doc. 5, Rapport de suivi sur la biénergie](#), Page 3-5, Tableaux 1 à 4, et les explications des écarts par rapport aux prévisions de la cause tarifaire.

Pour les fins quantitatives du rapport annuel 2024-2025 d'Énergir, la sous-performance d'Énergir en conversion de ses clients à la biénergie a amené des revenus de ses ventes de gaz supérieurs à ceux prévus, compensés par une baisse de la Contribution GES reçue d'Hydro-Québec et une hausse, au moins, des coûts d'approvisionnement gazier d'Énergir et peut-être de ses coûts de distribution dont le service à la clientèle. **Le Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉÉ) ne recommande pas à la Régie de l'énergie de s'écarter du mécanisme de traitement global des écarts de rendement (MTÉR) quant à ces éléments constitutifs de ces écarts.**

RECOMMANDATION NO. 3.1

LE SUIVI RELATIF AU GAZ DE SOURCE RENOUVELABLE (GSR) EN 2024-2025 D'ÉNERGIR

Le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉÉ)* invite la Régie de l'énergie à prendre acte des données pertinentes au GSR soumises par Énergir.

Nous remarquons encore une fois cette année une forte socialisation **plus de 75%** du GSR (93 314 10³ m³/ 123 847 10³ m³). Nous étions déjà à un taux de socialisation de 72% dans le rapport annuel de 2023-2024. Le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉÉ)* invite donc respectueusement la Régie de l'énergie à **encourager encore Énergir à continuer ses efforts de promotion d'achats de GSR par sa clientèle des diverses catégories**. Nous reconnaissons toutefois que de tels efforts **se rapprochent peut-être de leur limite** et que la proportion socialisée du GSR ne va probablement que peu diminuer mais plutôt augmenter car **il existe peu de motifs pour que des clients résidentiels optent pour un tel achat volontaire de GSR**.

Nous avons par ailleurs calculé que le GSR acquis en territoire était très faible à 21% (27 101 10³m³ / 128 560 10³m³) dans le rapport annuel de 2023-2024. Nous avons aussi calculé que l'approvisionnement GSR en territoire est encore plus faible en 2024-2025 avec 18% (32 150

10³m³ / 176 770 10³m³). Le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* invite donc respectueusement la Régie de l'énergie à **encourager Énergir à poursuivre ses efforts de développement de production et d'achat de GSR en territoire, surtout dans un contexte de l'actuelle guerre commerciale qui pourrait imposer des tarifs sur la portion de ces importations de GSR en provenance des Etats-Unis tel que nous avons discuté dans le dossier 4320-2025.**

PRÉSENTATION

1 - La Régie de l'énergie est saisie le 7 janvier 2026, au présent dossier R-4328-2025, d'une demande d'Énergir, s.e.c. à la [Pièce B-0002](#), visant l'approbation de son rapport annuel 2024-2025.

2 - Conformément à la [lettre procédurale A-0002](#), le présent mémoire constitue les représentations du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* quant à l'examen de ce rapport annuel.

3 Le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* est un Regroupement comprenant les organismes suivants : l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ÉSQ)*. Il est plus amplement décrit en annexe de sa [demande d'intervention C-RTIEÉ-0002 au dossier tarifaire 2024-2025 d'Énergir R-4257-2024](#).

1

LE SUIVI DES PROGRAMMES ET DES ACTIVITÉ EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE 2024-2025 D'ÉNERGIR

4 - Énergir avait présenté, dans son dossier R-4288-2024 du Rapport annuel 2023-2024, à sa [Pièce B-0082, Énergir-13, Doc. 2, Rapport annuel des programmes et des activités en efficacité énergétique 2023-2024](#), en Page 2, Tableau 1 et lignes 10 à 15, et en Page 3, Tableau 2, un sommaire de ses programmes et des activités en efficacité énergétique ou on remarquait **un taux de réalisation de seulement 69 %** :

Tableau 1
Économies nettes par programme (Mm³)

Programmes	Prévision 2023-2024	Réel 2023-2024	Taux de réalisation
Appareils efficaces – Résidentiel	0,3	0,1	32 %
Appareils efficaces – Affaires	4,9	4,3	88 %
Construction et rénovation efficaces	5,3	5,9	111 %
Diagnostics et mise en œuvre efficaces	43,4	39,6	91 %
Énergie renouvelable	0,5	0,5	100 %
Innovation efficace	0,1	0,0	48 %
Total	54,5	50,5	93 %

Comme illustré dans le tableau 2, 888 participants ont tiré profit des programmes du PGEÉ d'Énergir au cours de l'année 2023-2024, ce qui leur a permis de réduire leur facture énergétique et de contribuer activement à la lutte contre les changements climatiques. **Le taux de réalisation de la participation prévue du PGEÉ est de 69 % en 2023-2024.** Notons que les programmes Construction et rénovation efficaces, Énergie renouvelable et

Innovation efficace ont connu une participation significativement plus importante que prévu.

Tableau 2
Nombre de participants par programme

Programmes	Prévision 2023-2024	Réel 2023-2024	Taux de réalisation
Appareils efficaces – Résidentiel	2 850	1 668	59 %
Soutien MFR	3 005	2 282	76 %
Appareils efficaces – Affaires	1 997	1 574	79 %
Construction et rénovation efficaces	64	83	130 %
Diagnostics et mise en œuvre efficaces	582	254	44 %
Énergie renouvelable	12	24	200 %
Innovation efficace	2	3	150 %
Total	8 512	5 888	69 %

[Souligné en caractère gras par nous]

5 - Cette année, au présent dossier, Énergir présente de nouveau à sa [Pièce B-0086, Énergir-13, Doc. 2, Rapport annuel des programmes et des activités en efficacité énergétique 2024-2025](#), Page 2, Tableau 1 et Page 3, lignes 1 à 6, et Tableau 2, un sommaire de ses programmes et des activités en efficacité énergétique ou **l'on remarque encore un taux de réalisation de seulement 69%** :

Tableau 1
Économies nettes par programme (Mm³)

Programmes	Prévision 2024-2025	Réel 2024-2025	Réalisation (%)
Appareils efficaces – Résidentiel	0,1	0,1	46 %
Appareils efficaces – Affaires	2,9	2,7	92 %
Construction et rénovation efficaces	4,6	7,4	160 %
Diagnostics et mise en œuvre efficaces	47,3	42,4	90 %
Énergie renouvelable	0,6	0,2	42 %
Innovation efficace	0,1	0,0	0 %
Total	55,7	52,8	95 %

Comme illustré dans le tableau 2, 5272 participants ont tiré profit des programmes du PGEÉ d'Énergir au cours de l'année 2024-2025, ce qui leur a permis de réduire leur facture énergétique et de contribuer activement à la lutte contre les changements climatiques. **Comme en 2023-2024, le taux de réalisation de la participation au PGEÉ se maintient à 69 % en 2024-2025.** Les programmes Construction et rénovation efficaces et Appareils efficaces - Résidentiel enregistrent une participation significativement plus importante que prévu.

Tableau 2
Nombre de participants par programme

Programmes	Prévision 2024-2025	Réel 2024-2025	Réalisation (%)
Appareils efficaces – Résidentiel	2 575	2 834	110 %
Soutien MFR	3 005	1 078	36 %
Appareils efficaces – Affaires	1 381	875	63 %
Construction et rénovation efficaces	65	142	218 %
Diagnostics et mise en œuvre efficaces	616	331	54 %
Énergie renouvelable	14	9	64 %
Innovation efficace	3	3	100 %
Total	7 659	5 272	69 %

[Souligné en caractère gras par nous]

6 - Nous remarquons ainsi que le taux de réalisation de la participation au PGEE en 2023-2024 était de 69% et qu'il se maintient encore à seulement 69% en 2024-2025. Cependant aux Tableaux 1 des deux dossiers, nous notons des économies nettes totales réelles pour 2024-2025 de 52,8 Mm³, celles-ci étant plus élevées que les économies nettes total réelles de 50,5 Mm³ pour 2023-2024.

7 - En réponse 1.3.2 au RTIEÉ à la [Pièce B-0149, Énergir-40, Document 3](#), Page 15, Énergir nous explique les écarts d'économies nettes totales entre 2023-2024 et 2024-2025 par les différences dans la taille des projets qui induisent des économies unitaires différentes et la mise à jour des effets de distorsion pour les volets Études et Implantation et Remise au point des systèmes mécaniques en 2024-2025 :

Énergir rappelle que le taux de réalisation de la participation est le rapport entre la participation réelle et la prévision. Les années 2023-2024 et 2024-2025 ayant des prévisions de participants différentes, il n'existe aucune corrélation entre le maintien du taux de participation et les écarts d'économies nettes totales entre ces deux années.

Pour ce qui est des écarts d'économies nettes totales entre 2023-2024 et 2024-2025, **cela s'explique par plusieurs raisons, dont**

- **les différences dans la taille des projets qui induisent des économies unitaires différentes;**
- **la mise à jour des effets de distorsion pour les volets Études et Implantation et Remise au point des systèmes mécaniques en 2024-2025.**

En outre, concernant les écarts d'économies nettes totales entre la prévision et le réel en 2024-2025, Énergir rappelle que les explications des écarts sont fournies aux pièces B-0086 et B-0087).

[Souligné en caractère gras par nous.]

8 - Au chapitre 1 – Faits saillants sur les programmes de la [Pièce B-0086, Énergir-13, Doc. 2, Rapport annuel des programmes et des activités en efficacité énergétique 2024-2025](#), Énergir explique également les écarts entre la prévision et le réel pour chacun de ces programmes pour 2024-2025. Nous examinons et commentons ci-après ces différentes explications par programme.

9 - Pour le programme Appareil Efficaces – Résidentiel à la [Pièce B-0086, Énergir-13, Doc. 2, Rapport annuel des programmes et des activités en efficacité énergétique 2024-2025](#), Page 13, lignes 5 à 9, Énergir explique le faible taux réalisation des économies à une faible participation au Volet Combo à condensation à haute efficacité :

*Bien que la participation globale du programme se soit avérée supérieure à la prévision, une participation moindre que prévue au volet Combo à condensation à haute efficacité, **combinée à l'effet à la baisse sur les économies unitaires de l'offre biénergie résidentielle d'Énergir pour le volet Thermostats intelligents – Résidentiel**, expliquent le taux de réalisation de 46 % des économies nettes globales du programme.*

[Souligné en caractère gras par nous]

En réponse 1.3.2 au RTIEÉ à la [Pièce B-0149, Énergir-40, Document 3](#), Page 15, Énergir nous explique que les écarts d'économies sont aussi dus à l'utilisation des thermostat intelligents seulement en période de pointes pour le mode biénergie :

En mode biénergie, l'équipement au gaz naturel est sollicité uniquement en période de pointe, alors que la majorité des besoins de chauffage hors pointe est transférée vers l'électricité. Par conséquent, la consommation de référence en gaz naturel, qui sert de base au calcul du pourcentage d'économies attribuable à un thermostat intelligent, est plus faible chez un participant biénergie que chez un participant « régulier ». Cette diminution de la consommation de référence **entraîne automatiquement des économies unitaires plus faibles pour les clients en mode biénergie.**

Dans le cadre du volet Thermostats intelligents (résidentiel), Énergir tient compte de cette situation et applique des économies unitaires distinctes et plus faibles aux participants en mode biénergie. Cet ajustement explique l'effet à la baisse observé sur les économies unitaires associées à l'offre biénergie résidentielle. **Pour plus de détails quant à l'impact du mode biénergie sur les économies unitaires du volet, l'intervenant est invité à consulter la section 6 du plus récent rapport d'évaluation du volet.**

En ce qui concerne la partie de la question visant à déterminer si les thermostats intelligents et les combos à condensation à haute efficacité devraient être répartis dans deux programmes distincts, Énergir tient à souligner que les deux volets font déjà l'objet de fiches distinctes, telles que présentées dans la pièce B-0087, Énergir-13, Document 3 (annexe D).

[Souligné en caractère gras par nous.]

10 - Pour le programme Soutien aux ménages à faible revenu à la [Pièce B-0086, Énergir-13, Doc. 2, Rapport annuel des programmes et des activités en efficacité énergétique 2024-2025](#), Page 14, lignes 1 à 4, Énergir reconnaît la faible participation :

Un total de 1 078 ménages à faible revenu a bénéficié du programme Soutien aux ménages à faible revenu (MFR) au cours de l'année 2024-2025, soit 36 % de la participation prévue. La participation au programme étant inférieure à la prévision, elle s'est également reflétée sur les aides financières alors que 40 % des aides financières prévues ont été versées.

[Souligné en caractère gras par nous]

11 - En réponse 1.3.4 au RTIEÉ à la [Pièce B-0149, Énergir-40, Document 3](#), Pages 16 et 17, Énergir nous mentionne que les écarts d'économies s'explique principalement par une diminution importante du nombre moyen de ménages à faible revenu par organisme d'habitation participant, en baisse de 55 % par rapport à l'exercice précédent :

Ce constat s'explique principalement par une diminution importante du nombre moyen de ménages à faible revenu par organisme d'habitation participant, en baisse de 55 % par rapport à l'exercice précédent. À titre de rappel, le nombre de participants comptabilisés pour les organismes d'habitation correspond au nombre de logements du bâtiment visé par les travaux.

Il est également pertinent de noter que le nombre d'organismes sociocommunautaires distincts (venant en aide à une clientèle défavorisée) ayant participé au programme a connu une hausse notable, passant de deux à six. Toutefois, cette augmentation a eu très peu d'impacts sur le nombre de ménages à faible revenu comptabilisés comme participants au programme. En effet, contrairement aux organismes d'habitation, ce type d'organisme est considéré comme un (1) seul participant, et ce, même si le nombre réel de ménages à faible revenu bénéficiant de leurs activités est supérieur à ce qui est comptabilisé.

[Souligné en caractère gras par nous.]

12 - Pour le programme Appareil Efficaces – Affaires à la [Pièce B-0086, Énergir-13, Doc. 2, Rapport annuel des programmes et des activités en efficacité énergétique 2024-2025](#), Page 16, lignes 1 à 4, Énergir nous souligne que la participation a augmenté de 178% par rapport à l'exercice précédent:

*Ce programme a atteint 92 % de la cible d'économies nettes en 2024-2025, en raison d'un niveau de participation en-deçà de la prévision. **Soulignons que la participation au volet Thermostats intelligents - petits clients CII a augmenté de 178 % par rapport à l'année précédente, ce qui témoigne d'un engouement pour ce volet.***

[Souligné en caractère gras par nous]

En réponse 1.3.5 précisée au RTIEÉ à la [Pièce B-0154](#), Pages 1, Énergir nous revoie au tableau de la [Pièce B-0087, Energie-13, Doc 3](#), Pages 13 et 14 :

Énergir a pris connaissance des précisions fournies par le RTIEÉ dans sa correspondance du 6 mars 2026 (C-RTIEÉ-0004) et soumet que les réponses recherchées se trouvent dans la pièce Énergir-13, Document 3 (B-0087), Annexe D, aux pages 13 et 14, ainsi qu'à la référence citée à la note de bas de page 2 au même endroit.

Pièce B-0087, Energie-13, Doc 3, Pages 13 et 14:

3.2 THERMOSTATS INTELLIGENTS - PETITS CLIENTS CII

Portée du volet				
Ce volet consiste à faire la promotion des thermostats intelligents auprès des clients existants d'Énergir ainsi qu'auprès des nouveaux clients.				
Aide financière				
100 \$ par thermostat intelligent				
Base de référence				
Thermostat non programmable				
Méthode de comptabilisation des économies				
Économie unitaire m ³ * nombre de participants				
		Prévision	Réel	%
		2024-2025	2024-2025	Réalisation
Paramètres				
1,2	Économies unitaires (m ³)	259	179	
3,4	Coût incrémental (\$)	140	140	
5,6	Opportunisme (%)	38	24	
7,8	Entraînement (%)	-	20	
9	Bénévolat (m ³)	2 775	2 775	
10,11	Durée de vie (année)	16	16	
12	Économies unitaires - électricité (kWh)	N.D.	663	
Participation et économies d'énergie				
	Nombre de participants	200	92	46%
	Économies brutes totales (m ³)	51 728	16 484	32%
	Économies nettes totales (m ³)	34 794	18 600	53%
	Économies nettes totales - électricité (kWh)	N.D.	46 372	
Aide financière				
	Aide financière unitaire (\$)	100	100	100%
	Aide financière totale (\$)	20 000	9 188	46%
Frais d'exploitation				
	Développement & formation (\$)	6 296	5 061	80%
	Commercialisation (\$)	20 387	13 770	68%
	Suivi & évaluation (\$)	5 556	5 479	99%
	Administration (\$)	49 112	43 123	88%
	Frais d'exploitation totaux (\$)	81 351	67 433	83%
Coût total				
	Aide financière totale (\$)	20 000	9188	46%
	Coûts totaux volet (\$)	81 351	67 433	83%
	Coûts totaux (\$)	101 351	76 621	76%

Régie de l'énergie - Dossier R-4328-2025
Examen du Rapport annuel 2024-2025 d'Énergir

Analyse économique			
TCTR (\$)	152 546	74 366	
TCTR ratio	2,61	1,96	
TCS (\$)	s. o.	211 830	
TCS ratio	s. o.	3,69	
TP (\$)	312 581	133 484	
TP ratio	16,29	9,48	
TNT (\$)	(172 762)	(74 446)	
TNT ratio	0,53	0,62	
TAP (\$)	100 454	47 065	
TAP ratio	2,05	1,65	

- ¹ Prévision : Rapport d'évaluation 2022, Évaluation des volets Thermostat intelligent - Résidentiel et Affaires, p. 6. Les économies unitaires ont été ajustées pour tenir compte de la biénergie.
- ² Réel : Rapport d'évaluation 2024, Évaluation des volets Thermostat intelligent - Résidentiel et Affaires, p. 6. Les économies unitaires ont été ajustées pour tenir compte de la biénergie.
- ³ Prévision : Rapport d'évaluation 2022, Évaluation des volets Thermostat intelligent - Résidentiel et Affaires, p. 6.
- ⁴ Réel : Rapport d'évaluation 2024, Évaluation des volets Thermostat intelligent - Résidentiel et Affaires, p. 7.
- ⁵ Prévision : Rapport d'évaluation 2022, Évaluation des volets Thermostat intelligent - Résidentiel et Affaires, p. 6.
- ⁶ Réel : Rapport d'évaluation 2024, Évaluation des volets Thermostat intelligent - Résidentiel et Affaires, p. 6.
- ⁷ Prévision : Rapport d'évaluation 2022, Évaluation des volets Thermostat intelligent - Résidentiel et Affaires, p. 32.
- ⁸ Réel : Rapport d'évaluation 2024, Évaluation des volets Thermostat intelligent - Résidentiel et Affaires, p. 6.
- ⁹ Réel : Rapport d'évaluation 2022, Calculs des effets de bénévolat des volets du PGEE d'Énergir, p. 13.
- ¹⁰ Prévision : Rapport d'évaluation 2022, Évaluation des volets Thermostat intelligent - Résidentiel et Affaires, p. 6.
- ¹¹ Réel : Rapport d'évaluation 2024, Évaluation des volets Thermostat intelligent - Résidentiel et Affaires, p. 32.
- ¹² Rapport d'évaluation 2024, Évaluation des volets Thermostat intelligent - Résidentiel et Affaires, p. 29. Les économies unitaires électriques ont été ajustées pour tenir compte de la biénergie.

[Souligné en caractère gras par nous.]

Le RTIÉÉ note de ce qui précède que **la situation des économies de volumes au volet thermostat intelligent CII est la même que dans le volet thermostat intelligent résidentiel**. Ainsi, on note que pour le volet thermostat intelligent CII, **les économies brutes nettes totales n'ont eu qu'un pourcentage de réalisation que de 54%** car les économies unitaires ont été ajustées pour tenir compte de la biénergie (voir réponses d'Énergir à notre

question 1.3.2). Le RTIÉÉ constate donc que les faibles résultats 2024-2025 de ce volet thermostat intelligent CII sont loin du taux de 92% de réalisation du Programme complet Appareil Efficaces – Affaires.

Afin de pouvoir continuer de suivre ces résultats de manière utile, nous recommandons à la Régie de requérir le maintien de la production des Annexes A, B, C, D et E de la [Pièce B-0087, Energie-13, Doc 3](#) par Énergir afin de pouvoir comprendre ces écarts et les impacts de la bi-énergie.

13 - Pour le programme *Diagnostics et mise en œuvre efficace* à la [Pièce B-0086, Énergir-13, Doc. 2, Rapport annuel des programmes et des activités en efficacité énergétique 2024-2025](#), Page 20, lignes 11 à 29 et Page 21, lignes 1 à 27, Énergir reconnaît que la situation économique a engendré des annulations ou des reports de projets, ce qui a nui aux résultats de 2024-2025 :

Avec des aides financières versées totalisant 29,9 M\$, le taux de réalisation des aides financières prévues a été de 72 %. Ce résultat s'explique principalement par une participation moindre qu'anticipé pour certains volets présentement en phase pilote, combinée **à un nombre d'études subventionnées largement supérieur à la prévision pour le volet Étude et Implantation.** En 2025, Énergir a réalisé un sondage de satisfaction auprès de sa clientèle du marché Grandes entreprises afin de mieux comprendre les raisons qui sous-tendent les taux de réalisation de la participation et des économies prévues inférieures à 100 % pour le programme phare de son PGEÉ : *Diagnostic et mise en œuvre efficaces*. Les résultats clés de ce sondage concernant l'annulation et le report de projets sont les suivants :

- 6 % des répondants sondés ont annulé leurs projets en efficacité énergétique;
- 29 % des répondants sondés ont indiqué avoir reporté à court terme leurs projets en efficacité énergétique (c.-à-d. à l'intérieur d'une période de 2 ans);
- 14 % des répondants sondés ont indiqué avoir reporté à moyen terme leurs projets en efficacité énergétique (c.-à-d. entre 3 et 5 ans).

C'est donc 40 % des répondants qui ont annulé ou reporté un ou plusieurs projets en efficacité énergétique. Ce pourcentage est cependant en nette diminution par rapport à l'année 2024, où 49 % des répondants confiaient avoir annulé ou reporté des projets en efficacité énergétique. Les principales raisons invoquées par les entreprises sondées pour l'annulation ou le report de leurs 3 projets sont les suivantes :

- **Ordre monétaire : 53 %** (ex. : manque de budget ou de financement disponible; priorisation d'autres projets; coût trop élevé des projets);
- **Raison externe : 18 %** (ex. : situation économique défavorable, contexte économique global, manque de capacité électrique);
- **Ordre organisationnel : 8 %** (ex. : manque de ressources internes; changements et enjeux organisationnels).

Il ressort de ce sondage auprès des clients Grandes entreprises que le contexte économique actuel marqué par l'incertitude et les menaces de tarifs douaniers poussent des entreprises à reconsidérer leurs décisions d'investissement en efficacité énergétique. En hausse de 7 points de pourcentage par rapport à 2024, 28 % des entreprises sondées révèlent une non-priorisation des projets en efficacité énergétique en 2025.

Des 40 % de répondants affirmant avoir annulé ou reporté leurs projets en efficacité énergétique, pour seulement 6 % d'entre eux, il s'agit d'un abandon définitif. Pour le reste, les projets sont reportés pour une période allant de 0 à 5 ans. Sur la base de ce sondage, toutes choses égales par ailleurs, **Énergir demeure confiante que les initiatives n'ayant pas vu le jour en 2024-2025 pourraient se matérialiser dans un horizon de court terme si le niveau d'incertitude économique était réduit.** De plus, Énergir considère probable que ces constats pour le segment Grandes entreprises pourraient s'appliquer aux autres marchés, notamment pour expliquer en partie les taux de réalisation de la participation prévue inférieurs à 100 %.

En 2024-2025, Énergir a intensifié ses efforts de commercialisation pour le volet Remise au point des systèmes mécaniques du bâtiment, Entretien des purgeurs de vapeurs (projet-pilote) et Optimisation des chaufferies (projet-pilote). Ces efforts ont occasionné des dépenses plus importantes que prévu de près de 20 000 \$ pour le programme au chapitre de la commercialisation, expliquant ainsi le taux de réalisation de 112 % pour ce poste budgétaire.

[Souligné en caractère gras par nous]

En réponse 1.3.7 au RTIEÉ à la [Pièce B-0149, Énergir-40, Document 3](#), Page 17, Énergir nous nous indique par ailleurs ne pas avoir encore utilisé d'outils d'intelligence artificielle pour l'aider dans la réalisation de ce programme de *Diagnostics et mise en œuvre efficace* :

Énergir n'a pas spécifiquement eu recours à des outils d'intelligence artificielle pour la réalisation des analyses associées à la référence (vii).

Toujours en lien avec la référence (vii), Énergir n'a pas réalisé d'évaluation de l'incertitude économique actuellement constatée dans le but d'en prédire l'évolution. La mention d'un horizon de court terme vise plutôt à exprimer qu'Énergir demeure confiante que les initiatives qui n'ont pas vu le jour en 2024 et 2025 pourraient se matérialiser si le niveau d'incertitude économique était réduit.

[Souligné en caractère gras par nous.]

14 - Pour le programme *Sensibilisation efficace* à la [Pièce B-0086, Énergir-13, Doc. 2, Rapport annuel des programmes et des activités en efficacité énergétique 2024-2025](#), Page 26, lignes 1 à 3, Énergir reconnaît que les dépenses ont été légèrement inférieurs aux budgets autorisés :

Les dépenses de sensibilisation ont été légèrement inférieures aux budgets autorisés avec un taux de réalisation de 96 %, les efforts de sensibilisation contribuant significativement à l'atteinte des cibles annuelles d'économie d'énergie d'Énergir.

[Souligné en caractère gras par nous]

15 - En réponse 1.3.8 du RTIEÉ à la [Pièce B-0149, Énergir-40, Document 3](#), Page 18, Énergir nous indique de nouveau qu'elle n'a pas encore utilisé d'outil d'intelligence artificielle pour l'aider dans la réalisation de ce programme et qu'elle n'a pas réalisé d'étude pour évaluer les activités de sensibilisation qui seraient les plus efficaces :

Énergir n'a pas réalisé d'étude comparative visant à identifier quelles activités de sensibilisation seraient les plus efficaces. Bien que la performance de chaque activité soit mesurée, ces activités poursuivent des objectifs différents, s'adressent à des cibles variées et peuvent utiliser des indicateurs qui ne sont pas comparables entre eux. **Par exemple, certaines activités visent principalement la notoriété, d'autres la considération, ce qui implique des métriques distinctes.** De plus, les canaux et les horizons temporels associés à chaque activité diffèrent, **ce qui limite la possibilité d'établir un classement commun ou d'identifier une activité comme étant la « plus efficace » de manière rigoureuse.**

La liste complète des activités et outils de communication réalisés en 2024-2025 est présentée à l'annexe B de la pièce B-0087, Énergir-13, Document 3.

Énergir n'a pas utilisé d'outils faisant appel à l'intelligence artificielle pour ses activités de sensibilisation.

[Souligné en caractère gras par nous.]

16 - Or, comme nous le verrons plus loin, **certains systèmes d'intelligence artificielle permettraient justement d'optimiser les performances des programmes de sensibilisation qui touchent divers canaux et horizons temporels.** Ainsi, nous constatons qu'en réponses à nos questions ci-dessus, Énergir n'a pas encore entrepris d'utiliser de tels outils d'intelligence artificielle dans la réalisation d'aucun de ses programmes d'efficacité énergétique. Nous avons d'ailleurs échangé avec Énergir lors de la séance de travail du 17 février 2026 sur l'utilisation de tels outils suite à l'annonce d'Énergir sur son utilisation envisagée de l'outil intelligent vadiMAP (**GLOBENEWIRE**, [Énergir et vadiMAP annoncent un partenariat stratégique pour simplifier la décarbonation du secteur des bâtiments](#), Le Devoir, 27 janvier 2026) :

Régie de l'énergie - Dossier R-4328-2025
Examen du Rapport annuel 2024-2025 d'Énergir

Énergir et vadiMAP annoncent un partenariat stratégique pour simplifier la décarbonation du secteur des bâtiments



Publié le 27 janvier



MONTRÉAL, 27 janv. 2026 (GLOBE NEWSWIRE) — Énergir et vadiMAP¹ allient leur expertise dans le cadre d'un partenariat afin d'offrir à la clientèle d'Énergir une plateforme dédiée à la planification de la décarbonation du secteur des bâtiments. Destinée à la clientèle du petit-moyen bâtiment de type commercial, institutionnel et multilogement, cette plateforme centralisée vise à aider les propriétaires et les gestionnaires de bâtiments à mieux comprendre leur consommation d'énergie, à explorer différentes options et à identifier des actions concrètes pour améliorer leur performance énergétique et leur bilan d'émissions de gaz à effet de serre.

Une nouvelle approche pour améliorer l'empreinte carbone des bâtiments

Conçue pour comparer équitablement des milliers de scénarios de mesures énergétiques personnalisés, et ce, toutes sources d'énergie confondues, la plateforme vadiMAP offrira une vision claire, objective et transparente des solutions les plus pertinentes. Grâce à l'analyse fine des données et caractéristiques de chaque bâtiment, elle générera des scénarios concrets de solutions énergétiques, adaptées à chaque profil client et faciles à comprendre.

De cette façon, la plateforme aidera la clientèle à comparer différentes solutions, comme l'efficacité énergétique, la biénergie électricité-gaz naturel et le gaz naturel renouvelable, en tenant compte des différentes options tarifaires et des subventions applicables pour mieux évaluer les coûts, le retour sur l'investissement et les économies annuelles des projets. Les propriétaires et les gestionnaires de bâtiments pourront ainsi cibler les meilleures actions à mettre en œuvre pour optimiser leur consommation d'énergie et prendre des décisions éclairées et adaptées à leur réalité.

« Ce partenariat avec vadiMAP est le parfait exemple de l'évolution de notre rôle d'énergéticien. Depuis 25 ans, Énergir accompagne sa clientèle en efficacité énergétique, et nous sommes heureux de bonifier cet accompagnement avec une plateforme numérique qui aide à passer plus rapidement de la réflexion à l'action. En simplifiant la prise de décision, nous facilitons l'accès à nos solutions énergétiques pour mieux soutenir notre clientèle dans leurs objectifs de décarbonation », explique Jerry Joseph, directeur exécutif, Expérience clients, Énergir.

« Cette collaboration avec Énergir illustre l'importance pour les entreprises d'unir leurs forces avec les grands acteurs de l'énergie afin d'accélérer la transition énergétique. Nous sommes fiers de les accueillir comme partenaire et actionnaire minoritaire et de pouvoir compter sur leur expertise reconnue en matière de solutions énergétiques. Ce partenariat confirme notre ambition de devenir un acteur clé du déploiement à grande échelle de solutions d'efficacité énergétique, avec l'objectif de soutenir le diagnostic énergétique de plus de 30 000 bâtiments commerciaux, industriels et institutionnels par année d'ici 2030 à l'échelle internationale », affirme Jérémy S. Boucher, président et directeur général, vadiMAP.

Les plus populaires

Le président cubain promet une «résistance indestructible» **1**

Le premier ministre irlandais tient courtoisement tête à Trump **2**

Voici ce qui touche votre portefeuille dans le budget du Québec **3**

Où les punaises font-elles leur lit à Montréal? **4**

Plaidoyer pour faire de la station Berri-UQAM la station UQAM-Quartier latin **5**

17- Déjà dès octobre 2020, la *National Association of Regulatory Utility Commissioners (NARUC)* présentait dans son document [Artificial Intelligence for Natural Gas Utilities: A Primer](#), le potentiel de tels outils, entre autres pour la sensibilisation aux programmes d'économie d'énergie avec des résultats impressionnant d'amélioration du taux de réalisation. La NARUC y cite notamment le cas de l'utilisation du système d'intelligence artificielle de Bidgely's (Utility AI-driven Home Energy Report HER program) chez Southern California Gas Company :

C. Customer Engagement and Energy Efficiency Programs

Many gas utilities or third parties offer energy efficiency programs to customers. Annual spending from natural gas utilities on efficiency programs reached \$1.37 billion in 2017, saving 449 million therms of gas. New, more efficient gas appliances, including gas furnaces and boilers, water heaters, clothes washers, dishwashers, showerheads, faucets, and industrial process equipment, continue to enter the market. Gas efficiency programs can offer home energy assessments to identify older, less efficient appliances and recommend replacements. Programs may also offer rebates for the purchase of new appliances. Additionally, gas efficiency can target residential space heating, water heating, and weatherization measures and/or commercial space heating and control and envelope measures. With the substantial amount of ratepayer funds provided to administer energy efficiency offerings, program administrators should ensure that energy savings are realized at least cost.

Measuring the benefits of natural gas energy efficiency programs relies on established cost-benefit analysis methods developed for electricity energy efficiency programs. Benefits include avoided energy, capacity, and distribution costs as well as participant benefits (e.g., lower energy bills) and societal benefits (e.g., lower energy-related carbon dioxide emissions). States have selected different methodologies to assess efficiency programs. The societal cost test, total resource cost test, and utility cost (also called program administrators cost) test are three of the most common. Comparing the cost of saved energy to retail cost is a useful metric. In a 2020 study of utility energy efficiency programs for natural gas between 2012 and 2017, Lawrence Berkeley National Laboratory found that energy savings cost program administrators 40 cents per therm, compared to an average retail price of approximately \$1 per therm.

AI can identify candidate customers for appliance replacement, weatherization, or other measures and suggest ways to target program advertising to increase program participation. By increasing the effectiveness of each dollar allocated to program implementation, AI can deliver more benefits from utility investments in demand side management and energy efficiency programs. AI systems can deliver personalized recommendations that take energy use and other customer characteristics into consideration.

Emerging Examples

AI applications can improve customer engagement and participation in energy efficiency and other programs. By leveraging customer data,

survey design, and behavioral economics, utilities can improve how their customer-facing programs are designed and advertised and achieve program objectives more efficiently.

WGL used AI to improve its energy efficiency and awareness programs. The utility began offering Home Energy Conservation Kits to its residential customers in Virginia. WGL worked with Uplight to design and market the kits, which included efficiency and weatherization equipment that could be easily installed in a home. Uplight designed an online survey on home energy use to offer home energy profiles — personalized recommendations and savings estimates to customers — driving participation in the Home Energy Conservation

Kit program. Insights from behavioral science and data analysis were used to drive a high rate of survey responses (90 percent of those who visited the program website) and deliver quality recommendations that led to high rates of program participation. Participation also led to further investments in energy efficiency. In a follow-up survey, 69 percent of residents who had received a kit installed additional efficiency measures outside of the kit, without receiving a rebate. The success of WGL's efficiency program is one of multiple case studies for Uplight. As of Q2 2019, Uplight has sent 144 million profiles, called Home Energy Reports, to North American residential customers, driving an additional 178,000 customers to enroll in demand-side management programs.

Bidgely's gas disaggregation program offers another example of AI improving customer-facing programs. Gas disaggregation takes appliance-level data from heating, cooking, water heating, and dryers and creates personalized recommendations and program delivery options for gas distribution utilities. Bidgely's offering relies on gas meter data. Using a machine learning algorithm, Bidgely can identify appliance fingerprints and compile a portrait of gas use for various services. Using AI, Bidgely can also develop gas usage insights and recommendations for customers on how to manage their gas use. Utilities can leverage the data and insights to build customized demand side management and energy efficiency recommendations that are more likely to be implemented. For instance, Southern California Gas Company (SoCal Gas) successfully deployed Bidgely's Utility AI-driven Home Energy Report (HER) program in less than four months and immediately exceeded their program's energy efficiency goals, with 286,540 therms saved between December 2019 and February 2020. Beyond demonstrating measurable gains in program participation, HER 2.0 yielded an overall boost to customer satisfaction and engagement. Over the course of thousands of emails disseminated to the utility's gas customers, email open rates averaged 50

percent — double the utility industry norm. Email recipients also gave the email communications they received 81 percent “likes” via thumbs up and thumbs down voting buttons included with every message. Knowing precisely where the savings opportunities are on an appliance-level basis improves the outcomes of demand side management programs traditionally thought to be less effective at delivering results

18 - Compte tenu des trop faibles résultats de programmes tels que vu ci-dessus, nous proposons donc d'ajouter un suivi sur l'implantation de systèmes d'intelligence artificielle pour améliorer la performance et le suivi des programmes d'efficacité énergétique chez Énergir dans les prochains dossiers de rapport annuel vu leur importance stratégique pour la transition énergétique.

19 - Nous logeons donc la recommandation suivante :

RECOMMANDATION NO. 1.1

LE SUIVI DES PROGRAMMES ET DES ACTIVITÉ EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE 2024-2025 D'ÉNERGIR

Nous invitons la Régie de l'énergie à accueillir le rapport de suivi de ses programmes et de ses activités en efficacité énergétique de 2024-2025 mais recommandons à la Régie de **requérir le maintien de la production des Annexes A, B, C, D et E de la [Pièce B-0087, Énergir 13, Document 3](#) par Énergir** dans les rapports annuels futurs.

Nous avons, encore une fois, noté la faible performance de certains des volets du PGEÉ d'Énergir dont celui des thermostats intelligents, tant résidentiels que CII, surtout en lien avec les diminutions de volumes relié à la bi-énergie. Le RTIEÉ en est préoccupé **car la performance actuelle d'Énergir ne permettrait pas d'entrevoir une conversion de tous les thermostats avant 10 ans.**

De plus, nous constatons, en réponse à nos questions et à la séance de travail récente, Énergir n'a pas encore entrepris d'utiliser des outils d'intelligence artificielle pour la réalisation de certain de ses programmes. Nous encourageons Énergir à poursuivre ces efforts dans ce sens. **Nous proposons ainsi d'ajouter un suivi annuel sur l'utilisation des systèmes d'intelligence artificielle pour l'amélioration de la performance et le suivi des divers programme d'efficacité énergétique.** Le RTIEÉ note d'ailleurs que déjà, dès octobre 2020, la *National Association of Regulatory Utility Commissioners (NARUC)* présentait dans son document [Artificial Intelligence for Natural Gas Utilities: A Primer](#), le potentiel de ces outils d'intelligence artificielle, entre autres pour la sensibilisation aux programmes d'économie d'Énergie avec des résultats impressionnant d'amélioration du taux de réalisation :

AI applications can improve customer engagement and participation in energy efficiency and other programs. By leveraging customer data, survey design, and behavioral economics, utilities can improve how their customer-facing programs are designed and advertised and achieve program objectives more efficiently.

On remarque aussi le cas de l'utilisation du système d'intelligence Artificielle de Bidgely's (Utility AI-driven Home Energy Report HER program) chez Southern California Gas Company.

Il est donc stratégique pour la Régie de l'énergie, dans ses rapports annuels à venir, de pouvoir suivre l'utilisation de ces outils d'intelligence artificielle pour améliorer les performances et le suivi des programmes d'efficacité énergétique.

2

LE SUIVI DE LA CONVERSION 2024-2025 DES CLIENTS GAZIERS D'ÉNERGIR À LA BI-ÉNERGIE

20 - Énergir présentait déjà au Dossier R-4288-2024 (*Rapport annuel 2023-2024 d'Énergir*) son suivi de la conversion de ses clients à la bi-énergie à la [Pièce B-0094, Énergir-14, Doc. 5, Rapport de suivi sur la bi-énergie](#), Page 3-5, Tableaux 1 à 4 :

Tableau 1

	Résidentiel	Commercial et institutionnel
Taux de pénétration ¹ (%)	4 %	7 %
Nombre de clients (<i>nombre</i>)	22	0
Consommation (<i>m³</i>)	9 625	0
GES évités (<i>t GES éq.</i>)	23	0

Tableau 2

Clients	Résidentiel (<i>nombre</i>)	Commercial et institutionnel (<i>nombre</i>)
Clients par technologie :		
○ Système à air chaud	2 177	7
○ Système hydronique	646	4
○ Système inconnu*	170	1
Clients bi-énergie ayant migré au TAE	2	0

* L'appareil de chauffage du client n'est pas connu par Énergir, ce qui ne permet pas de l'identifier comme étant un appareil à air chaud ou comme un appareil hydronique.

2 – Le suivi de la conversion 2024-2025 des clients gaziers d'Énergir à la bi-énergie

Régie de l'énergie - Dossier R-4328-2025
Examen du Rapport annuel 2024-2025 d'Énergir

Tableau 3

Clients convertis selon la clientèle (<i>nombre</i>) :	
o Résidentiel	3 015
o CI	12
Cumul des clients CI convertis par structure tarifaire (<i>nombre</i>) :	
o Tarif bi-énergie de petite puissance	12
o Tarif bi-énergie de moyenne puissance	0
o Tarif bi-énergie de moyenne puissance avec faible facteur d'utilisation	0
Volumes de gaz naturel réellement convertis (<i>m³</i>)	2 075 368
GES évités (<i>t GES éq.</i>)	3 989

Tableau 4

	CT 2023-2024	Réel 2023-2024	Écart
Montant total de la contribution GES (<i>000 \$</i>)			
Distribution	5 929	652	(5 277)
Équilibrage	1 504	164	(1 340)
Total	7 433	816	(6 617)
Clients convertis (<i>nombre</i>)			
Résidentiel	14 129	3 015	(11 114)
Commercial et Institutionnel	2 406	12	(2 394)
Total	16 534	3 027	(13 507)
Volumes convertis (<i>10³m³</i>)	26 038	2 075	(23 963)
GES évités (<i>t GES éq.</i>)	50 046	3 989	(46 057)

21 - Pour 2024-2025, Énergir présente de nouveau son suivi de la conversion de ses clients à la bi-énergie à la [Pièce B-0095, Énergir-14, Doc. 5, Rapport de suivi sur la bi-énergie](#), Page 3-5, Tableaux 1 à 4 :

Tableau 1

	Résidentiel	Commercial et institutionnel
Taux de pénétration ¹ (%)	5,6 %	8,1 %
Nombre de clients (nombre)	93	16
Consommation (m ³)	49 754	223 073
GES évités (t GES éq.)	154	35

Tableau 2

Clients	Résidentiel (nombre)	Commercial et institutionnel (nombre)
Clients par technologie :	6 127	83
o Système à air chaud	4 830	60
o Système hydronique	1 084	22
o Système inconnu*	213	1
Clients bi-énergie ayant migré au TAE	8	0

* L'appareil de chauffage du client n'est pas connu par Énergir, ce qui ne permet pas de l'identifier comme étant un appareil à air chaud ou un appareil hydronique.

Tableau 3

Clients convertis selon la clientèle (nombre) :	6 319
o Résidentiel	6 220
o CI	99
Cumul des clients CI convertis par structure tarifaire (nombre) :	
o Tarif biénergie de petite puissance	88
o Tarif biénergie de moyenne puissance	11
o Tarif biénergie de moyenne puissance avec faible facteur d'utilisation	0
Volumes de gaz naturel réellement convertis ² (m ³)	5 782 575
GES évités (t GES éq.)	11 114

Tableau 4

	CT 2024-2025	Réel 2024-2025	Écart
Montant total de la contribution GES (000 \$)			
Distribution	4 226	1 467	(2 758)
Équilibrage	1 101	378	(723)
Total	5 327	1 845	(3 481)
Clients convertis (nombre)			
Résidentiel	6 424	6 220	(204)
Commercial et Institutionnel	1 007	99	(908)
Total	7 431	6 319	(1 112)
Volumes convertis (10 ³ m ³)	18 705	6 404	(12 301)
GES évités (t GES éq.)	35 951	12 309	(23 642)

22 - Le RTIÉÉ note aux tableaux 3 ci-dessus que le nombre de clients convertis s'est amélioré pour le secteur résidentiel (6220 clients pour 2024-2025 comparativement à 3015 clients pour 2023-2024) mais reste très faible pour le secteur CII (99 clients pour 2024-2025 comparative à 12 clients pour 2023-2024). Aussi au Tableau 4 ci-dessus, on remarque

des résultats encore extrêmement décevants, avec 34% de volume convertis (6 404 10³m³ / 18 705 10³m³) en 2024-2025 par rapport à la prévision de conversion dans la cause tarifaire.

23 - Cette sous-performance majeure existe tant auprès de la clientèle résidentielle que de la clientèle Affaires (Commerciale-institutionnelle – CI).

24 - Au Tableau 1 ci-dessus, nous remarquons aussi que la quantité de GES évités est plus faible pour le marché commercial et institutionnel que pour le marché résidentiel, alors que les volumes de consommation sont pourtant plus importants pour le marché commercial et institutionnel que pour le marché résidentiel. En réponse 1.2.1 au RTIEÉ, à la [Pièce B-0149, Énergir-40, Document 3](#), Pages 8 et 9, Énergir explique cette sous-performance par la non-disponibilité de données historiques de consommation :

Énergir croit qu'une coquille s'est glissée dans la question et que celle-ci devrait plutôt se lire « ... alors que les volumes de consommation sont plus importants pour le marché commercial et institutionnel que pour le marché résidentiel. »

Énergir soumet que les données du Tableau 1 sont exactes. La consommation est établie selon les volumes réels consommés alors que les GES évités sont calculés à partir de la différence entre le volume de base (volume avant adhésion à la bi-énergie) et la consommation. Pour les clients existants d'Énergir, le volume de base est calculé selon une moyenne historique de la consommation avant l'adhésion à la bi-énergie.

Étant donné que les informations du Tableau 1 concernent les nouvelles ventes, Énergir ne peut pas utiliser d'historique de consommation et doit estimer le volume de base selon les meilleures informations disponibles lors de la signature de la vente. Il s'avère que les volumes de base de certaines nouvelles ventes du marché commercial et institutionnel pourraient avoir été sous-estimés puisqu'il est parfois difficile d'estimer précisément le volume de base sans historique. Cette sous-estimation potentielle des volumes de base pourrait expliquer la quantité de GES évités plus faible pour le marché commercial et institutionnel. Énergir tient à rappeler que la majorité des ventes en bi-énergie n'est pas associée à de nouvelles ventes.

[Souligné en caractère gras par nous]

25 - Aux Tableaux 3 et 4 du dossier R-4288-2024 (Rapport annuel 2023-2024 d'Énergir) présentés plus haut, nous avons compris d'Énergir que parmi le nombre de conversions, aucune en effet ne se retrouve dans la catégorie moyenne puissance.

Plusieurs raisons peuvent expliquer cette situation, comme le peu de maturité de l'offre biénergie CI, la complexité des installations de plus grande envergure – qui peuvent prendre plus de temps et nécessiter davantage d'approbations – et l'implication de firmes d'ingénierie du côté client, sans compter le contexte économique général. Énergir mentionne aussi que l'ensemble des délais comme l'attente pour l'installation électrique, par exemple, peuvent contribuer à prolonger la complétion de la conversion à la biénergie, ce qui provoque un retard dans l'accès au tarif biénergie et affecte ainsi les résultats présentés.

26 - À ces Tableaux 3 et 4 pour 2024-2025, nous notons à nouveau que le nombre de clients dans le secteur CI est très faible par rapport aux prévisions de la cause tarifaire.

Nous sommes préoccupés car il semble qu'Énergir n'ait pas trouvé de correctifs à cette situation par son expérience avec les systèmes de plus grande envergure dans le domaine résidentiel tel que nous l'avions d'ailleurs déjà constaté dans notre étude du rapport annuel de 2023-2024. En réponse 1.2.2 au RTIEÉ, à la [Pièce B-0149, Energir-40, Document 3](#), Page 9, Énergir nous informe qu'elle n'a pas de nouvelles explications pour ces sous-performance :

Énergir confirme qu'elle n'a pas de justifications additionnelles à celles fournies à la référence (i) pour expliquer la différence.

[Souligné en caractère gras par nous]

27 - Nous recommandons donc la Régie à prendre note à nouveau des sous-performances des programmes de conversion à la bi-énergie et de la nécessité de poursuivre les suivis dans le cadre des rapports annuels d'Énergir.

28 - Nous logeons donc la recommandation suivante :

RECOMMANDATION NO. 2.1**LE SUIVI DE LA CONVERSION 2024-2025 DES CLIENTS GAZIERS D'ÉNERGIR À LA BI-ÉNERGIE**

Nous invitons la Régie de l'énergie, au présent stade de l'examen du rapport annuel 2024-2025 d'Énergir, à prendre acte de la sous-performance décevante de la conversion de ses clients gaziers à la bi-énergie (moins de 34 % du volume prévu dans la cause tarifaire), cette sous-performance affectant tant la clientèle résidentielle que la clientèle commerciale-institutionnelle (CI).

Nous recommandons à la Régie de l'énergie de continuer de **requérir également la poursuite du suivi annuel à ce sujet de la part d'Énergir**, en lui requérant de reproduire dans le cadre de ses rapports annuels futurs les tableaux 1, 2, 3 et 4 déposés au présent dossier en sa [Pièce B-0095, Énergir-14, Doc. 5, Rapport de suivi sur la bi-énergie](#), Page 3-5, Tableaux 1 à 4, et les explications des écarts par rapport aux prévisions de la cause tarifaire.

Pour les fins quantitatives du rapport annuel 2024-2025 d'Énergir, la sous-performance d'Énergir en conversion de ses clients à la bi-énergie a amené des revenus de ses ventes de gaz supérieurs à ceux prévus, compensés par une baisse de la Contribution GES reçue d'Hydro-Québec et une hausse, au moins, des coûts d'approvisionnement gazier d'Énergir et peut-être de ses coûts de distribution dont le service à la clientèle. **Le Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE) ne recommande pas à la Régie de l'énergie de s'écarter du mécanisme de traitement global des écarts de rendement (MTÉR) quant à ces éléments constitutifs de ces écarts.**

3

LE SUIVI RELATIF AU GAZ DE SOURCE RENOUVELABLE (GSR) EN 2024-2025 D'ÉNERGIR

29 - Énergir, dans son rapport annuel pour 2023-2025 au dossier R-4288-2024, avait présenté à la [Pièce B-0054, Énergir-9, Doc. 8, Sommaire des données pertinentes se rattachant au GSR](#), Page 3, ligne 14 à 19 et Tableau 1, Page 4, son sommaire des données pertinentes se rattachant au GSR en 2023-2024:

*Toutefois, quant à la demande volontaire, les quantités de GSR livrées n'ont pas été suffisantes pour l'atteinte du seuil fixé par le Règlement. Au cours de l'année 2023-2024, Énergir a constaté des écarts importants entre sa projection et les volumes livrés. **Énergir s'attendait à livrer 123,57 Mm³ en achat volontaire, alors que les volumes réellement livrés étaient de 2,6 Mm³ en autoconsommation et de 31,1 Mm³ en gaz de réseau GSR.** Le tableau suivant présente les données réelles de l'année 2023-2024 se rattachant au GSR :*

Tableau 1
Sommaire du GSR 2023-2024

Obligation réglementaire	Volumes * (10 ³ m ³)	
Volumes de base	6 178 320	
% règlement	2 %	
Volumes exigibles	123 566	
Approvisionnement	Contrats (nombre)	Volumes (10 ³ m ³)
Achat direct territoire	-	-
Achat direct hors territoire	-	-
Gaz de réseau GSR en territoire	9	27 102
Gaz de réseau GSR hors territoire	5	101 458
Total	14	128 560

(Le tableau se poursuit à la page suivante.)

Livraisons de GSR	Installations (nombre)	Volumes (10 ³ m ³)
Achat direct	-	-
Gaz de réseau GSR	1 563	31 124
Socialisation du GSR	-	89 824
Autoconsommation de GSR par Énergir	50	2 618
Livraison aux points d'interconnexion	-	-
Total	1 613	123 566
Volumes livrés – Volumes exigibles	-	
Inventaire de GSR	Volumes (10 ³ m ³)	
Inventaire au 30 septembre 2023	17 257	
Achats	128 560	
Ventes, autoconsommation et socialisation de GSR	(123 566)	
Inventaire au 30 septembre 2024	22 250	

* Le calcul de l'obligation réglementaire est présenté à la page 1 de la pièce B-0187, Énergir-H, Document 6 du dossier R-4213-2023.

[Souligné en caractère gras par nous]

30 - Cette année, Énergir présente à la [Pièce B-0055, Énergir-9, Doc. 8, Sommaire des données pertinentes se rattachant au GSR](#), Page 3, ligne 16 à 21 et Page 4, Tableau 1, son sommaire des données pertinentes se rattachant au GSR en 2024-2025 :

Toutefois, quant à la demande volontaire, les quantités de GSR livrées n'ont pas été suffisantes pour l'atteinte du seuil fixé par le Règlement. Au cours de l'année 2024-2025, Énergir a constaté des écarts importants entre sa projection et les volumes livrés. **Énergir s'attendait à livrer 51,93 Mm³ de GSR, alors que les volumes réellement livrés étaient de 3,8 Mm³ en autoconsommation et de 26,7 Mm³ en gaz de réseau GSR.** Le tableau suivant présente les données réelles de l'année 2024-2025 se rattachant au GSR:

Tableau 2
Approvisionnement de GSR 2024-2025

Fournisseur	Gaz de réseau / Achat direct	Territoire / Hors territoire	Cession (Oui / Non)	Volumes (10 ⁶ m ³)	Prix (\$/m ³) *	Coûts (000 \$)
Saint-Hyacinthe	Gaz de réseau	Territoire	Non	5 028	■	■
Coop Agri-Énergie (Warwick)	Gaz de réseau	Territoire	Non	1 687	■	■
ADM (Candiac)	Gaz de réseau	Territoire	Non	2 968	■	■
CTBM (Saint-Pie)	Gaz de réseau	Territoire	Non	2 549	■	■
SÈMECS	Gaz de réseau	Territoire	Non	2 556	■	■
WAGA (St-Étienne-des-Grès)	Gaz de réseau	Territoire	Non	8 817	■	■
WAGA (Chicoutimi)	Gaz de réseau	Territoire	Non	1 404	■	■
Ville de Québec	Gaz de réseau	Territoire	Non	5 465	■	■
WAGA (Cowansville)	Gaz de réseau	Territoire	Non	1 676	■	■
Hamilton	Gaz de réseau	Hors territoire	Non	616	■	■
Archaea 1	Gaz de réseau	Hors territoire	Non	13 786	■	■
EDL	Gaz de réseau	Hors territoire	Non	26 658	■	■
Archaea 2	Gaz de réseau	Hors territoire	Non	56 743	■	■
Archaea 3	Gaz de réseau	Hors territoire	Non	22 697	■	■
US Ventures MI.TX	Gaz de réseau	Hors territoire	Non	12 722	■	■
Shell	Gaz de réseau	Hors territoire	Non	8 746	■	■
NW	Gaz de réseau	Hors territoire	Non	2 093	■	■
Viridi	Gaz de réseau	Hors territoire	Non	560	■	■
TOTAL				176 770	88,99	157 310

* Les prix du GSR sont fonctionnalisés à Dawn.

Note : L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des totaux.

[Souligné en caractère gras par nous]

31 - En réponse 1.1.1 au RTIÉÉ à la [Pièce B-0149, Energir-40, Document 3](#), Page 4, Énergir nous confirme qu'elle devra socialiser **plus de 75%** du GSR ($93\,314\,10^3\text{ m}^3 / 123\,847\,10^3\text{ m}^3$).

32 - Au dossier R-4288-2024 (rapport 2023-2024 d'Énergir), nous avons aussi déjà calculé un pourcentage de socialisation de 72% du GSR acquis par Énergir ($89\,824\,10^3\text{ m}^3 / 123\,566\,10^3\text{ m}^3$). En réponse 1.1.2 au RTIÉÉ à la [Pièce B-0149, Energir-40, Document 3](#), Page 4, Énergir nous explique qu'à nouveau les écarts entre la demande volontaire de GSR et le volume exigible s'expliquent, en majeure partie, par l'écart de prix entre le tarif GSR et le prix du gaz naturel traditionnel (GNT), soit l'abordabilité du GSR volontaire :

L'abordabilité demeure la principale cause.

[Souligné en caractère gras par nous]

33 - Nous invitons donc encore respectueusement la Régie de l'énergie à encourager encore Énergir à continuer ses efforts de promotion d'achats volontaires de GSR par sa clientèle des diverses catégories. De plus, comme le gaz acheté par les consommateurs de GSR est physiquement le même que celui de tout autre client d'Énergir (*le seul avantage pour le client acheteur étant de nature réputationnelle et dans l'obtention d'éventuels crédits environnementaux*), il existe peu de motifs pour que des clients résidentiels optent pour un tel achat volontaire de GSR.

* * *

Régie de l'énergie - Dossier R-4328-2025
Examen du Rapport annuel 2024-2025 d'Énergir

34 - Énergir, dans le cadre de son rapport annuel 2023-2024 au dossier R-4288-2024, avait déjà présenté à sa [Pièce B-0054, Énergir-9, Doc. 8, Sommaire des données pertinentes se rattachant au GSR](#), au Tableau 2, Page 5, un sommaire de ses approvisionnements de GSR pour 2023-2024 :

Tableau 2
Approvisionnement de GSR 2023-2024

Fournisseur	Gaz de réseau / Achat direct	Territoire / Hors territoire	Cession (Oui / Non)	Volumes (10 ³ m ³)	Prix (\$/m ³) *	Coûts (000 \$)
Hamilton	Gaz de réseau	Hors territoire	Non	644	████	████
Saint-Hyacinthe	Gaz de réseau	Territoire	Non	5 042	████	████
Coop Agri-Énergie (Warwick)	Gaz de réseau	Territoire	Non	2 053	████	████
EDL	Gaz de réseau	Hors territoire	Non	27 629	████	████
Archaea 1	Gaz de réseau	Hors territoire	Non	16 872	████	████
ADM (Candiac)	Gaz de réseau	Territoire	Non	2 796	████	████
CTBM (Saint-Pie)	Gaz de réseau	Territoire	Non	2 975	████	████
SÉMECS	Gaz de réseau	Territoire	Non	2 647	████	████
WAGA (St-Étienne-des-Grès)	Gaz de réseau	Territoire	Non	7 605	████	████
Archaea 2	Gaz de réseau	Hors territoire	Non	49 832	████	████
WAGA (Chicoutimi)	Gaz de réseau	Territoire	Non	1 125	████	████
Ville de Québec	Gaz de réseau	Territoire	Non	2 497	████	████
US Ventures MI.TX	Gaz de réseau	Hors territoire	Non	6 482	████	████
WAGA (Cowansville)	Gaz de réseau	Territoire	Non	361	████	████
TOTAL				128 560	76,84	98 790

* Les prix du GSR sont fonctionnalisés à Dawn.

Note : L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des totaux.

35 - Cette année (2024-2025), Énergir présente à la [Pièce B-0055, Énergir-9, Doc. 8, Sommaire des données pertinentes se rattachant au GSR](#), Page 5, Tableau 2, un sommaire de ces approvisionnements en GSR pour 2024-2025 :

Tableau 2
Approvisionnement de GSR 2024-2025

Fournisseur	Gaz de réseau / Achat direct	Territoire / Hors territoire	Cession (Oui / Non)	Volumes (10 ⁶ m ³)	Prix (\$/m ³) *	Coûts (000 \$)
Saint-Hyacinthe	Gaz de réseau	Territoire	Non	5 028	■	■
Coop Agri-Énergie (Warwick)	Gaz de réseau	Territoire	Non	1 687	■	■
ADM (Candiac)	Gaz de réseau	Territoire	Non	2 968	■	■
CTBM (Saint-Pie)	Gaz de réseau	Territoire	Non	2 549	■	■
SÉMECS	Gaz de réseau	Territoire	Non	2 556	■	■
WAGA (St-Étienne-des-Grès)	Gaz de réseau	Territoire	Non	8 817	■	■
WAGA (Chicoutimi)	Gaz de réseau	Territoire	Non	1 404	■	■
Ville de Québec	Gaz de réseau	Territoire	Non	5 465	■	■
WAGA (Cowansville)	Gaz de réseau	Territoire	Non	1 676	■	■
Hamilton	Gaz de réseau	Hors territoire	Non	616	■	■
Archaea 1	Gaz de réseau	Hors territoire	Non	13 786	■	■
EDL	Gaz de réseau	Hors territoire	Non	26 658	■	■
Archaea 2	Gaz de réseau	Hors territoire	Non	56 743	■	■
Archaea 3	Gaz de réseau	Hors territoire	Non	22 697	■	■
US Ventures MI.TX	Gaz de réseau	Hors territoire	Non	12 722	■	■
Shell	Gaz de réseau	Hors territoire	Non	8 746	■	■
NW	Gaz de réseau	Hors territoire	Non	2 093	■	■
Viridi	Gaz de réseau	Hors territoire	Non	560	■	■
TOTAL				176 770	88,99	157 310

* Les prix du GSR sont fonctionnalisés à Dawn.

Note : L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des totaux.

A partir de ce tableau, nous avons calculé que le volume du GSR acquis en territoire est encore plus faible avec 18% (32 150 10³m³ / 176 770 10³m³) que le 21% que nous avons calculé dans le rapport annuel de 2023-2024. **Nous invitons donc la Régie de l'énergie à encourager Énergir à poursuivre ses efforts de développement de production et d'achat de GSR en territoire surtout dans un contexte de l'actuelle guerre commerciale qui**

pourrait imposer des tarifs sur la portion de ces importations de GSR en provenance des Etats-Unis et dont nous avons discuté dans le dossier R-4320-2025.

36 - Nous logeons donc la recommandation intégrée suivante :

RECOMMANDATION NO. 3.1

LE SUIVI RELATIF AU GAZ DE SOURCE RENOUVELABLE (GSR) EN 2024-2025 D'ÉNERGIR

Le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE)* invite la Régie de l'énergie à prendre acte des données pertinentes au GSR soumises par Énergir.

Nous remarquons encore une fois cette année une forte socialisation **plus de 75%** du GSR ($93\,314\,10^3\text{ m}^3 / 123\,847\,10^3\text{ m}^3$). Nous étions déjà à un taux de socialisation de 72% dans le rapport annuel de 2023-2024. Le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE)* invite donc respectueusement la Régie de l'énergie à **encourager encore Énergir à continuer ses efforts de promotion d'achats de GSR par sa clientèle des diverses catégories**. Nous reconnaissons toutefois que de tels efforts **se rapprochent peut-être de leur limite** et que la proportion socialisée du GSR ne va probablement que peu diminuer mais plutôt augmenter car **il existe peu de motifs pour que des clients résidentiels optent pour un tel achat volontaire de GSR**.

Nous avons par ailleurs calculé que le GSR acquis en territoire était très faible à 21% ($27\,101\,10^3\text{ m}^3 / 128\,560\,10^3\text{ m}^3$) dans le rapport annuel de 2023-2024. Nous avons aussi calculé que l'approvisionnement GSR en territoire est encore plus faible en 2024-2025 avec 18% ($32\,150\,10^3\text{ m}^3 / 176\,770\,10^3\text{ m}^3$). Le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE)* invite donc respectueusement la Régie de l'énergie à **encourager Énergir à poursuivre ses efforts de développement de production et d'achat de GSR en territoire, surtout dans un contexte de l'actuelle guerre commerciale qui pourrait imposer des tarifs sur la portion de ces importations de GSR en provenance des Etats-Unis tel que nous avons discuté dans le dossier 4320-2025**.

CONCLUSION

37 - Pour l'ensemble de ces motifs, nous invitons la Régie à accueillir les recommandations exprimées au présent mémoire.

38 - Le tout, respectueusement soumis.
